

SAIGNON ROCHER ET SES ABORDS

Vaucluse

17

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Décret du 31 août 1978

Propriété

Commune et privés

Superficie

17 ha environ

17ha46a67ca (selon cadastre)

Autres mesures de protection concernant le site

- Monuments Historiques : église paroissiale Notre-Dame-de-Pitié, 14 juin 1909 (rayon des 500m)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- Monuments Historiques : abbaye Saint-Eusèbe, 24 juin 1996



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

« Le bourg de Saignon, par suite de l'adaptation de nos ancêtres au site, s'est logé sur l'arête de l'éperon, mais en respectant les masses rocheuses. Quelques maisons d'échelle réduite se sont imbriquées dans les derniers plis du rocher, mais une seule est venue en altérer la silhouette. L'époque contemporaine a été moins respectueuse de la morphologie du paysage, et des maisons commencent à garnir le replat au pied des rochers, amorçant le détestable mitage que nous ne connaissons que trop.

Ce classement ayant été décidé pour faire obstacle aux desseins municipaux d'urbanisation de la zone a naturellement rencontré l'opposition du Maire, et celle des propriétaires concernés.»

Extraits du rapport de la Commission supérieure des sites
Mars 1978 (dossier Ministère)

Etat actuel

Le rocher lui-même pose des problèmes de stabilité et des travaux de confortement ont eu lieu ces dernières années. Le village se restaure peu à peu. De nombreux aménagements au coup par coup sont réalisés dans diverses parties du village dont certains sont parfaitement intégrés.

Observations

Ce site exceptionnel mériterait une protection plus importante (extension du périmètre) et un plan de mise en valeur global. Une Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) a été envisagée.

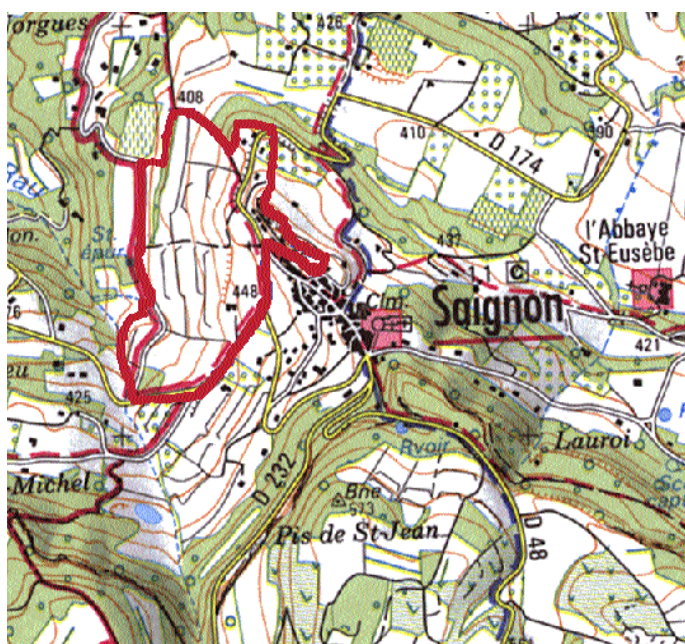
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

Cadastre ancien :

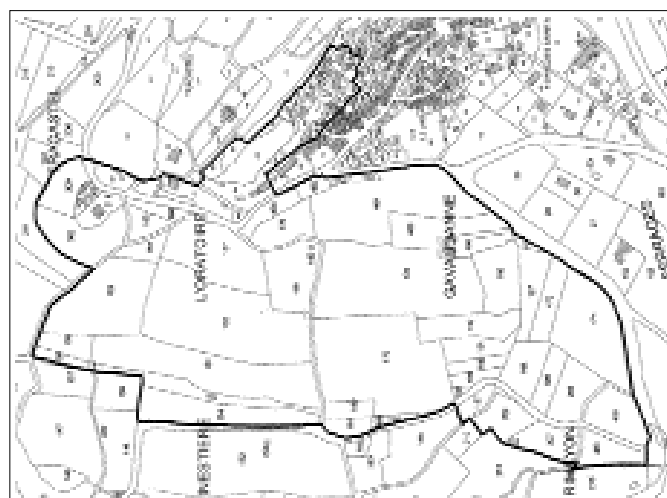
Parcelles section AD : n° 208 à 210 inclus, section AH : n° 305 à 307 inclus, 328 à 335 inclus, 338 et 339, 341 à 352 inclus, 359 et 360, 362 à 368 inclus, 381 et 387, 395, 404 à 409 inclus, et section AK : n° 154 et 155, 158 à 181 inclus, 184 et 185, 187 à 202 inclus, 206 à 209 inclus.

Cadastre actuel :

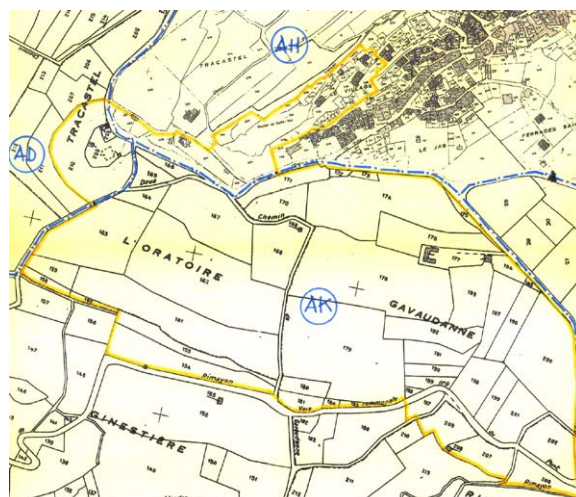
Parcelles section AD n° 208, 308 à 311, section AH n° 328 à 335 inclus, 338 et 339, 341 à 352 inclus, 359 et 360, 362 à 366 inclus, 381 et 387, 395, 401, 404 à 409 inclus, 412 à 414 inclus, 450 et 451, 474 et 475 et section AK n° 154 et 155, 158 à 170, 172 et 173, 178 à 181, 184 et 185, 187 à 193, 197 à 199, 201, 207 à 209, 456 et 457, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 478, 480.



SITUATION



Cadastre actuel



Cadastre ancien